

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 3 avril 2018

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le mardi 3 avril 2018, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire

#### Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2018
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
  
- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Tableau des effectifs
  
- **Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**
- Compte de gestion de l'exercice 2017
- Compte administratif de l'exercice 2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- Budget primitif de l'exercice 2018
  
- **Affaires générales - Rapporteur : C LHOTE**
- Convention de prestation de service dans le cadre des échanges jeunes
  
- **Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**
- Politique foncière 2017
- Modification de la délibération n°2017-50 du 26 juin 2017, changement du nom de l'acquéreur
- Rétrocession des équipements et espaces communs « les promenades de la Tour »
  
- **Centre social « les passerelles » - Rapporteur : MP FILLEUX**
- Tarifs des sorties familiales du 5 mai au Cassissium et du 7 juillet au Pal
  
- **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**
- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Sembat (prise en charge des billets de train)
  
- **Mise à disposition des équipements sportifs - Rapporteur : F GRAS**
- Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland

#### Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme et de l'antisémitisme.

Le Maire exprime sa déception sur la tournure que prend l'avenir de l'hôpital de Montceau malgré les vœux de soutien adoptés par les conseils municipaux et la communauté urbaine qui ont été transmis à l'A.R.S. mais non pris en compte. La mobilisation citoyenne reste faible car la manifestation organisée a surtout mobilisé les syndicats et les élus. Il regrette l'absence de soutien par la population.

Au précédent conseil municipal, M. PICHARD avait interpellé le Maire sur l'avenir du collège. Le collège de Génelard est dans la même situation que celui de Sanvignes. Le maintien d'une classe se joue parfois à un ou deux élèves près, là encore, il appartient aux parents de se mobiliser. L'éducation nationale a toutefois précisé que certains enseignements feront l'objet de découplages.

Enfin, le mois de mars a été chargé en événements locaux qu'ils soient sportifs ou culturels. Parfois, la fréquentation n'est pas à la hauteur des attentes, les émissions télévisées et autres sont des concurrents avérés. La municipalité a des convictions et continuera à proposer des alternatives à la télé-réalité et autres télé-crochets...

Le Maire procède à l'appel nominal

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. REBET, M. DOUHARD, Mme ZARÉBA, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, M. GRAS, M. SIKON, M. JOUTY, M. PICHARD.

Excusés : Mme MÉNARD qui a donné pouvoir à Mme POIRRIER  
M. DEFACHELLE qui a donné pouvoir à M. BOGUET  
Mme RODRIGUES qui a donné pouvoir à M. CANÉ  
Mme BARREAU  
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M. FOURRIER  
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE  
Mme MATHOUX qui a donné pouvoir à M. JOUTY

M. Emmanuel PICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire n'a pris aucune décision dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. depuis le dernier conseil municipal.

<b>Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE</b>
---

## **1. Tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs retrace la situation du personnel à la date du 3 avril 2018 ; il fera partie des pièces annexes obligatoires du budget primitif 2018.

Il prend en compte :

- pour le grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe : un effectif budgétaire, emploi à temps complet, effectif pourvu ;
- pour le grade d'éducatrice jeunes enfants : 2 effectifs budgétaires, emplois à temps complet, un effectif pourvu.

Il se présente de la façon suivante :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjt adm.Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	8		8	
Adjoint administratif	C	2		2	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Agent de maîtrise	C	1		0	
Adjoint technique Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6		6	
Adjoint technique	C	15	19	15	19
<b>SECTEUR SOCIAL</b>					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		1	
Aux. puériculture Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2	
ATSEM Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>					
Educateur APS Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>					
Assistant Enseignement Artistique	B		6		6
Assistant. Enseignement Pal 2 <sup>ème</sup> cl	B		2		2
Adjoint du patrimoine Pal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2	
Adjoint d'animation	C		4		4

### Détail des temps non complet :

- Adjoint technique	19 dt	1 à 33/35 <sup>ème</sup> + 1 à 32.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 31.5/35 3 à 30/35 <sup>ème</sup> + 2 à 29/35 <sup>ème</sup> + 1 à 28/35 <sup>ème</sup> 2 à 25/35 <sup>ème</sup> + 1 à 24/35 <sup>ème</sup> 3 à 20/35 <sup>ème</sup> + 2 à 17.5/35 <sup>ème</sup> + 2 à 16/35 <sup>ème</sup>
- ATSEM Pal 2 <sup>ème</sup> classe		1 à 32/35 <sup>ème</sup>
- Agent Social Pal 2 <sup>ème</sup> classe		1 à 30/35 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	2 dt	1 à 5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 7.75/20 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique	6 dt	1 à 2/20 <sup>ème</sup> 2 à 4/20 <sup>ème</sup> + 1 à 7.5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 8/20 <sup>ème</sup> 1 à 14/20 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation	4 dt	2 à 27.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 33/35 <sup>ème</sup> + 1 à 25.5/35 <sup>ème</sup>

Sur la proposition du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs qui prendra effet à la date du 3 avril 2018.

**Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**

## **2. Compte de gestion de l'exercice 2017**

Le rapporteur rappelle que les résultats du compte de gestion établi par le Comptable de la Trésorerie Perrecy-Palings doivent être conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2017.

Les résultats sont les suivants :

- **Section d'investissement**
  - recettes : 556 137.58 €
  - dépenses : 544 616.43 €
  - Résultat excédentaire de l'exercice 2017: **11 521.15 €**
  
- **Section de fonctionnement**
  - recettes : 5 114 061.46 €
  - dépenses : 4 881 309.44 €
  - Résultat excédentaire de l'exercice 2017: **232 752.02 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le Comptable dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2017.

## **3. Compte administratif de l'exercice 2017**

Mme POIRRIER rappelle qu'à Sanvignes la prévision budgétaire est sincère : ni trop optimiste, ni trop pessimiste, elle correspond aux besoins de fonctionnement annuel.

88% des crédits ont été exécutés au chapitre 011 pour le fonctionnement courant, 95% pour les dépenses de personnel ; pour les charges de gestion courante, la dépense est en-deçà de la prévision. Les charges financières ont diminué, la dette tend à l'extinction.

Au niveau des recettes de fonctionnement, certaines ont été exécutées à plus de 100%. Les recettes sont toujours prévues avec prudence. En effet, les produits des services sont variables (piscine, restauration scolaire...) et les montants des dotations ne sont pas notifiés au moment du vote du budget.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 81%. Mme POIRRIER précise qu'une réalisation intégrale n'est pas possible car souvent une opération d'investissement a un caractère pluriannuel. Pour les recettes d'investissement, il y a un décalage entre le moment où la subvention est notifiée et celui où elle est versée.

Le Maire ajoute que les dépenses d'investissement sont modestes car elles suivent la finalisation de l'opération de réhabilitation et construction nouvelle pour les Passerelles.

Le budget est établi au plus près des besoins et est fortement exécuté, l'excédent est donc limité. Le compte administratif est révélateur à la fois d'un service public conséquent (en fonctionnement) et des choix politiques (en investissement).

M. LOTHE, désigné président de séance pour cette question, ajoute que plus le budget est sincère, plus il est compliqué pour le personnel de le gérer car il n'y a pas de marges de manœuvre. Il remercie Mmes DUBREUT, COUTURIER et PERRODIN pour leur implication dans l'élaboration du budget.

En l'absence du Maire, le conseil municipal est amené à délibérer sur les résultats du compte administratif 2017 établi par le Maire et conformes à ceux du compte de gestion 2017 :

- **Section d'investissement**
  - recettes : 556 137.58 €
  - dépenses : 544 616.43 €
  - Résultat excédentaire de l'exercice 2017: **11 521.15 €**
- **Section de fonctionnement**
  - recettes : 5 114 061.46 €
  - dépenses : 4 881 309.44 €
  - Résultat excédentaire de l'exercice 2017: **232 752.02 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de suffrages exprimés, approuve le compte administratif 2017.

#### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2017 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

##### Section de fonctionnement

Dépenses	:	4 881 309.44 €
Recettes	:	5 114 061.46 €
		<hr/>
<b>Résultat exercice</b>	:	<b>+ 232 752.02 €</b>
Résultat reporté	:	+ 375 425.45 €
		<hr/>
<b>Résultat final</b>	:	<b>+ 608 177.47 €</b>

##### Section d'investissement

Dépenses	:	544 616.43 €
Recettes	:	556 137.58 €
		<hr/>
<b>Résultat exercice</b>	:	<b>+ 11 521.15 €</b>
Résultat reporté	:	- 126 624.80 €
		<hr/>
<b>Résultat final</b>	:	<b>- 115 103.65 €</b>

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2017 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues.

### Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	:	26 579.25 €
Recettes	:	6 906.04 €
		<hr/>
Solde RAR	:	- 19 673.21 €

Le rapporteur propose d'affecter le résultat 2017 comme suit :

Résultat fonctionnement : +608 177.47 €

Résultat investissement : - 115 103.65 €

- 19 673.21 €

- 134 776.86 €

- **Section d'investissement, c/1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **134 776.86 €** (permet de couvrir le déficit d'investissement)
- **Section de fonctionnement, c/002** (résultat de fonctionnement reporté) : **473 400.61 €** (différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement).

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Sur proposition du rapporteur et à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux d'imposition et le produit attendu suivants :

- Taxe d'habitation : 27.92%
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77%
- Taxe foncière sur le non bâti : 70.41%

Produit attendu : 2 061 677 €

Mme Poirrier rappelle que la dernière augmentation des taux de l'imposition locale date de 2012.

### **6. Budget primitif de l'exercice 2018**

Mme POIRRIER : « le budget 2018 est un budget qui permet de respecter nos engagements tout en tenant compte de la contrainte financière qui pèse sur les collectivités locales.

Ainsi la municipalité confirme son engagement sur la stabilité des taux de fiscalité et fait le choix de porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement. Cet effort de rationalisation de la dépense publique est indispensable afin de garantir le maintien et la mise en œuvre d'un service public de qualité au meilleur coût, sans actionner le levier fiscal.

Les charges à caractère général sont en baisse de 9.63% en raison du transfert des dépenses de restauration de la résidence autonomie Louis Veillaud sur son budget propre et la charge des transports scolaires transférés à la CUCM.

Les charges de personnel subissent une légère hausse par rapport au réalisé de 2017, à effectifs constants. Ce budget doit tenir compte chaque année de l'évolution des charges en matière d'avancement de grades des agents, des cotisations patronales à la hausse et du coût de la médecine de prévention.

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement de l'affectation du résultat 2017 en hausse par rapport à l'année précédente, des impôts et taxes, dotations et participations et produits des services. Ces prévisions se font avec beaucoup de prudence. En ce qui concerne les dotations et participations, la prudence s'impose car nous n'avons jamais connaissance avec précision de ce qu'elles seront au moment du vote du budget.

L'optimisation de la dépense publique rend possible le financement d'une politique d'investissement au service des Sanvignards. Les travaux d'investissement liés à des subventions seront réalisés en fonction des garanties de ces subventions.

Parmi ces projets, l'année 2018 sera marquée notamment par :

- la création de l'antenne médicale,
- la réfection des courts de tennis,
- la poursuite de la mise en accessibilité,
- les aménagements et réfections des bâtiments scolaires,

sans oublier les travaux d'embellissement du cadre de vie sur tout le patrimoine communal.

Cet investissement sera financé grâce à un virement de la section de fonctionnement complété par le F.C.T.V.A. et l'affectation du résultat. Cela correspond à l'autofinancement qui représente presque la moitié des recettes d'investissement. Les subventions d'investissement et un emprunt d'équilibre viennent compléter ces recettes.

Ce budget 2018 garantit la pérennité des équilibres financiers avec un endettement mesuré.

Tous les services se sont imposé la rigueur nécessaire à la gestion des deniers communaux et je tiens à les remercier de leur sérieux et de leur implication dans ce difficile travail au quotidien. »

Le Maire ajoute que l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition est tenu puisqu'ils sont stables depuis 2012. L'excédent permet de financer la moitié de l'investissement, la dette est maîtrisée. Les dépenses de gestion courante fluctuent peu ; il remercie les services pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les demandes de subvention pour réaliser les investissements ont été déposées. S'agissant plus précisément des travaux de l'antenne médicale, l'opération est prête à lancer. Reste à finaliser le pôle médical de Montceau-les-Mines auquel doivent être rattachées les antennes de Blanzay, Le Creusot, Torcy et Sanvignes. A ce jour, le Maire ne dispose d'aucune information, ni sur le lieu, ni sur le délai de mise en œuvre. Il précise également que la commune disposera de locaux pour accueillir un médecin mais que la présence du professionnel de santé ne coïncidera probablement pas avec la fin des travaux.

Outre les travaux financés par la commune, des investissements seront également réalisés par la C.U.C.M. : abords de l'antenne médicale, voirie, eau et assainissement.

M. GRAS a transmis aux conseillers municipaux l'évaluation des coûts de mise à disposition du personnel et des équipements au profit des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif de l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes à :

- 5 323 000 € en section de fonctionnement
- 1 017 300 € en section d'investissement.

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » et sans vote formel sur chacun des chapitres.

## 7. Convention de prestation de service dans le cadre des échanges jeunes

Avant de laisser la parole à M. LHOTE, le Maire informe le conseil municipal du décès de Franck CHESSA qui était très impliqué avec son épouse dans le comité de jumelage. Il tient à présenter ses condoléances à sa famille.

M. LHOTE rappelle que le conseil municipal l'avait déjà autorisé à solliciter l'aide financière de l'O.F.A.J. pour accompagner ce projet (séance du 11 décembre 2017). Afin de se donner les pleins moyens de réussite pour ce premier échange extra-scolaire de jeunes, la collectivité recrute un animateur interprète interculturel, formé et labellisé par l'O.F.A.J. ; les agents municipaux ne sont pas compétents sur cet aspect.

L'O.F.A.J. prend en compte cet engagement en finançant les journées d'animation interculturelles à concurrence de 150€/jour, pour les animateurs formés et certifiés par ses soins.

Une réunion préparatoire était nécessaire entre les deux villes, élus, personnels et animateurs recrutés. Elle a eu lieu à Sanvignes ; les frais de remboursement des déplacements, de traduction, d'hébergement et de restauration sont à la charge de la commune sachant qu'une aide de l'O.F.A.J. est sollicitée pour ce faire.

M. LHOTE remercie le Comité de Jumelage qui a également un rôle important dans la logistique : organisation des repas lors de la réunion de préparation mais aussi lors du séjour à Sanvignes en juillet.

Le rapporteur demande donc d'acter plusieurs choses :

- Le remboursement des frais de participation à la réunion de préparation de Camille DELAURE et Amélie GAIME (animatrices interculturelles), à M. Georg GRÜNEWALD (1<sup>er</sup> adjoint d'Eisenberg).
  - Ce remboursement sera calculé selon les tarifs appliqués dans les collectivités territoriales pour les frais kilométriques plus les frais d'autoroute ou sur la base du cout réel si inférieur.
  - Le paiement de frais de prestation de traduction fixé à 100 € TTC pour chaque animatrice interculturelle.
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle au comité de Jumelage en fonction des frais engagés réellement, au second semestre 2018
- Une prestation de service entre le Maire et l'animateur interculturel recruté par la ville (Camille DELAURE).

S'agissant plus particulièrement de la prestation de service, la convention précise les objectifs pédagogiques du projet, la nature de la mission, les dates de celle-ci (réunion de préparation du 9 au 11 mars et échange de jeunes du 11 au 19 juillet 2018), le prix de la prestation (185 € frais de déplacements compris pour la réunion de préparation et 1 200 € pour l'ensemble du séjour), les obligations et responsabilités des co-contractants et les modalités de règlement des litiges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour concrétiser l'ensemble des propositions du rapporteur.

La subvention de l'O.F.A.J. pour la réunion de préparation a été versée deux jours après celle-ci. M. LHOTE déposera prochainement la demande pour le séjour du mois de juillet. Il remercie Didier RAMEAU pour son implication dans le projet.



M. BOGUET remercie Christian DEFACHELLE et Olivier PARDON pour les économies réalisées grâce aux travaux qui permettent de réaliser des économies d'énergie et aux consultations préalables à la commande publique.

#### **8. Politique foncière 2017**

Au cours de l'année 2017, le conseil municipal s'est prononcé sur des cessions mais les actes notariés n'ont pas été finalisés avant le 31 décembre. Aucune cession ou acquisition n'a donc donné lieu à un flux financier.

Cependant, il faut noter l'acquisition d'un bien sans maître : parcelle AL 94 sise 2 bis rue de la Libération à Sanvignes, à la suite d'une procédure administrative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte, l'état sera annexé au compte administratif 2017.

#### **9. Modification de la délibération n°2017-50 du 26 juin 2017, changement du nom de l'acquéreur**

Le rapporteur rappelle que le conseil municipal avait acté la cession du tènement immobilier cadastré section C n°958 d'une superficie de 1 352 m<sup>2</sup> situé Z.A. de la Ragée, au prix de 6 000 € à la S.C.I. La Ragée.

L'acquéreur a fait part de son souhait d'acquérir via la S.C.I. NIKIEL IMMO. Il y a donc lieu d'annuler la délibération n°2017-50 du 26 juin 2017 et de délibérer à nouveau pour céder l'immeuble aux mêmes conditions mais à la S.C.I. NIKIEL IMMO.

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Rétrocession des équipements et espaces communs « les promenades de la Tour »**

La société COOP CASTORS HABITAT BOURGOGNE a réalisé un lotissement d'habitations individuelles « les Promenades de la Tour » pour lequel il était nécessaire de créer des réseaux internes et une voirie. C'est la société qui les a pris en charge. En 2008, une convention a été signée pour le transfert gratuit –après réception des travaux effectuée en présence du maître d'ouvrage et de la collectivité territoriale– des voiries et réseaux à la C.U.C.M. et des espaces et équipements communs autres que la voie et ses annexes soit les espaces verts, les chemins piétonniers et le bassin de rétention à la ville de Sanvignes.

La société C.H.B. a transmis le dossier de rétrocession de la voirie à la C.U.C.M. et le dossier de rétrocession des équipements et espaces communs des parcelles cadastrées section C n°1349, 1374, 1375 et 1376 à la commune.

Le rapporteur propose d'approuver le transfert des parcelles suscitées à titre gracieux et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié. C.H.B. prendra en charge les frais relatifs à cet acte.

Adopté à l'unanimité.

#### **a. Tarifs des sorties familiales du 5 mai au Cassissium et du 7 juillet au Pal**

Le conseil municipal (25 voix pour, 1 abstention) fixe les tarifs suivants pour la sortie familiale du 5 mai 2018 au Cassissium à Nuits-Saint-Georges :

- Adultes : 8 €
- Enfants de plus de 12 ans : 6.50 €
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Il fixe également des tarifs basés sur le quotient familial pour la sortie au PAL du 7 juillet 2018 :

QF	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811-1000	+ 1000
Prix	10.00 €	12.00 €	14.00 €	16.00 €	18.00 €	20.00 €	23.50 €

Pour les enfants de moins de 1 mètre, l'entrée est gratuite. A défaut de présentation des justificatifs nécessaires à la détermination du QF, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pour ces tarifs au quotient familial, il s'agit d'une expérimentation dont la pertinence devra être évaluée après réalisation de la sortie.

**Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**

**12. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Sembat (prise en charge des billets de train)**

Le rapporteur rappelle que la commune a donné son accord pour le financement des projets pédagogiques présentés par les écoles. L'école maternelle Sembat prévoit un déplacement en train à Dijon, or, la S.N.C.F. Mobigo n'accepte pas les paiements par mandat administratif. Les billets seront donc réglés par la coopérative scolaire.

Le rapporteur propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 398 € pour compenser cette dépense. Le conseil municipal approuve cette subvention exceptionnelle à l'unanimité.

Mme GRANDO transmet les remerciements de l'ensemble des conseils d'écoles pour les crédits attribués dans le cadre des projets pédagogiques.

**Mise à disposition des équipements sportifs - Rapporteur : F GRAS**

**13. Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland**

Le rapporteur rappelle que le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales, ceci pour chaque année scolaire. Pour la période de septembre 2017 à juillet 2018, elle se répartit de la façon suivante :

- COSEC : 982 heures x 9.60 € = 9 427.20 €
- Terrains extérieurs : 338 heures x 6.25 € = 2 112.50 €
- Piscine : 84 heures x 4 lignes d'eau x 20.90 € = 7 022.40 €


Soit un montant total de 18 562.10 €.

Les volumes horaires et les tarifs sont identiques à ceux de l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la dotation E.P.S. du collège Roger Vailland pour l'année scolaire en cours.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire

  
Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire,

  
Emmanuel PICHARD